Le professeur Thomas Clay nommé arbitre dans la demande d'arbitrage international contre la Fédération de Russie dont le montant des dommages est estimé à plus de 12 Milliards de Dollars US.

PARIS, France, 17 Juin, 2016

Aujourd'hui, M. Sergueï Pougatchev a désigné le professeur Thomas Clay comme arbitre dans le cadre de la demande d'arbitrage liée au Traité d'investissement international contre la Fédération de Russie enregistrée le 21 Septembre 2015 auprès de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye aux Pays-Bas. Cette annonce intervient dans le contexte du Forum Economique International de St-Pétersbourg 2016 (SPIEF) destiné à mettre en valeur l'investissement en Russie et attirer les investissements étrangers. Les revendications de M. Pougatchev dans le cadre du Traité international mettent en évidence les risques auxquels les investisseurs font face dans un pays où la règle de droit est arbitrairement appliquée et où le non-respect des exigences peut entraîner le harcèlement et l'expropriation des actifs.

Thomas Clay est un professeur Français de droit international d'arbitrage et est directeur du programme de maîtrise en arbitrage international à l'Université de Versailles. Il est aussi membre du Comité français d'arbitrage, de l'Institut international d'arbitrage, et d'autres institutions internationales compétentes. Le professeur Clay est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur l'arbitrage international et est un arbitre éminent avec une pratique diversifiée utilisant de nombreuses règles de procédure d'arbitrage dans le monde.

« La nomination du Professeur Clay aujourd'hui est le résultat d'une profonde réflexion » indique M. Benoit Le Bars, Managing Parteners chez Lazareff Le Bars, principal conseiller de M. Pougatchev dans les procédures d'arbitrage international. « Dans cette procédure extrêmement importante et compte tenu des enjeux financiers et de la dimension politique directe ainsi que l'ingérence, nous avons décidé de nommer le Professeur Clay.

Nous avons estimé qu'il était nécessaire de désigné un expert international de l'arbitrage international qui est renommé non seulement pour la profondeur de ses analyses techniques, mais également une personne avec la capacité de comprendre les enjeux politiques de cette affaire ayant un profond respect des droits humains et des principes internationaux de la loi qui forment le socle de la protection des investisseurs et de la loi publique internationale. Récemment nommé par la France dans un arbitrage significatif, le Professeur Clay apparait comme le leader parmi une poignée de personnes uniques et qualifiées et une de celles pouvant traiter notre affaire avec un respect strict de la loi ainsi qu'un sens profond des principes qui conduiront à un procès juste et impartial » ajoute M. Le Bars.

J. Michael McNutt, le conseiller principal de M. Pougatchev a également commenté : « Nous sommes contents que la procédure d'arbitrage puisse maintenant s'accélérer, et, compte tenu de la position historique russe dans l'arbitrage international, nous croyons qu'une sanction financière significative pourrait être déterminée rapidement. Nous avons laissé à la Russie de larges opportunités au cours des huit derniers mois, depuis que M. Pougatchev a déposé une plainte pour que l'Etat Russe paye ses dettes. C'est décevant qu'au lieu de cela le régime ait choisi de mépriser les principes de la loi et de la culture internationaux avec un repli vers les politiques locaux et continuent leurs violations du Traité dans les procédures locales russes et ailleurs. Le Professeur Clay est un excellent choix selon nous car il aura le sérieux nécessaire pour tenir en échec toute tentative par la Russie d'influencer la procédure à La Haye. Une fois que la sanction aura été rendue par le Tribunal International, la Russie sera obligée de l'exécuter, comme cela est prévu par le Traité intergouvernemental franco-russe. Au cas où la

Russie ne remplirait pas ses obligations, cela entrainerait des conséquences irréparables pour la sphère économique qui pourraient aller jusqu'à une faillite de l'Etat ».

La nomination de l'arbitre implique que la Russie agisse dans les 30 jours pour remplir toutes les procédures prévues par l'organisation des Nations Unies concernant la procédure juridique contre la Russie pour la défense des investissements.

Contexte de la revendication internationale : Le 21 Septembre , ici à 2015 M. Sergueï Pougatchev , un homme d'affaire national et international français, a déposé une demande d'arbitrage international contre la Fédération de Russie dont le montant des dommages est estimé à plus de 12 milliards de Dollars US en citant les violations des obligations du pays au titre de la France -Russie traité bilatéral d'investissement et du droit international . Cette affirmation semble être la plus grande revendication unique jamais nivelé par un individu contre la Fédération de Russie .

La plainte résulte de l'expropriation illégale par la Fédération de Russie de plusieurs milliards de dollars d'investissements , y compris des plus grandes entreprises de construction navale en Russie , d'un des meilleurs gisements de charbon à coke au monde situé en Russie à développement immobilier de plusieurs milliards au cœur de la la place Rouge sans payer la compensation requise . La confiscation des actifs de M. Pougatchev par la Fédération de Russie a commencé après que M. Pougatchev ait présenté ses intérêts commerciaux au Forum de Davos et au Forum de Saint-Pétersbourg .

La demande inclus également l'obligation de M. Pougatchev par la contrainte contre sa personne à conclure des transactions dans des conditions défavorables , les menaces à la sécurité et le bien-être de M. Pougatchev et sa famille , une fausse procédure pénale dirigée contre lui et une sentence civile rendue par les tribunaux russes contre M. Pougatchev qui n'ont pas respecté ses droits fondamentaux , y compris son droit à une procédure régulière .

La Fédération de Russie a cherché à priver M. Pougatchev des moyens de poursuivre sa plainte et à le harceler en utilisant des moyens de pression juridiques légaux au Royaume-Uni , en Suisse et dans d'autres pays.

Cette agression continue par la Fédération de Russie contre M. Pougatchev représente une continuation des violations contenues dans le traité d'investissement bilatéral Franco-Russe et des revendications supplémentaires peuvent être requises contre la Russie pour sa conduite. Récemment, M. Pougatchev a déposé une plainte contre la Russie pour la violation de ses droits liés à la procédure civile russe et entrelacées procédure pénale russe avec la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg , France .

Cour permanente d'arbitrage et de la CNUDCI : La procédure d'arbitrage a été introduite en vertu de du Règlement de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international de 1976. Elle est organisée sous les auspices de la Cour permanente d'arbitrage situé à La Haye , Pays-Bas. Le tribunal est l'une des plus anciennes institutions pour les résolutions internationales de règlement des différends . Le tribunal a été créé en 1899 lors de la première Conférence pour la Paix de La Haye en vertu des articles 20 à 29 de la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des différends internationaux . Lors de la deuxième Conférence pour la Paix de La Haye , la convention antérieure a été révisée par la Convention de 1907 pour le règlement pacifique des différends internationaux . Les montants signifiés dans le cadre d'une procédure d'arbitrage doivent être payés rapidement.

En outre , durant la procédure et compte tenu du passif de la Russie à ne pas payer rapidement les sanctions , il est probable que M. Pougatchev cherchera à bloquer les actifs de l'Etat Russe au cours de la procédure pour s'assurer un paiement rapide. De plus amples informations concernant la réclamation contre la Fédération de Russie , y compris une copie de la demande elle-même, ainsi que les documents connexes, peuvent être consultés sur la page <u>'Litiges'</u> à www.pugachevsergei.com .

Lettre à la Fédération de Russie

CV de Thomas Clay